

Stationnement : la police municipale très impliquée



Depuis l'arrivée du PV électronique, une note est déposée sur les pare-brise pour informer les conducteurs qu'ils recevront, prochainement, un avis de contravention.©

Chargés de surveiller le stationnement sur voirie, les policiers municipaux dressent entre 2 000 et 2 500 PV chaque mois. Ils ont notamment pour mission de s'assurer de la bonne rotation des véhicules.

On a l'impression de les voir beaucoup, les policiers municipaux, dans les rues de Laval. Encore plus, semble-t-il, depuis que la Ville a décidé d'étendre la zone de stationnement payant, en janvier dernier. « **Qu'on soit visible, c'est normal**, réagit Stéphane Boursin, responsable de la police municipale. **On est un service de proximité et on ne se cache pas.** » Y compris lors de la surveillance du stationnement de voie publique, l'une des principales missions des agents.

Sur les quatorze employés que compte le service lavallois de police municipale, treize sont habilités à constater les infractions liées au stationnement : sept policiers municipaux, qui, eux, peuvent aussi constater toutes les autres infractions au code de la route, et six ASVP ou agents de surveillance de la voie publique.

Chaque mois, les équipages dressent « **entre 2 000 et 2 500 PV** » dans les rues de la ville. Pour du stationnement non payé ou du dépassement de temps (17 €), du stationnement sur trottoir ou gênant (35 €). Si le nombre de PV n'a pas baissé depuis la majoration de l'amende forfaitaire en 2011, il n'aurait pas, non plus, réellement augmenté depuis le nouveau plan de stationnement.

Respecter le règlement

À moins que les automobilistes aient désormais pris l'habitude de prendre un ticket à l'horodateur, les infractions devraient pourtant, mécaniquement, être plus nombreuses. D'une part, parce que la zone payante a été élargie. D'autre part, parce que, depuis la mi-février, les policiers municipaux sont équipés du PDA, cet assistant numérique personnel (*lire ci-contre*). La procédure de constatation de l'infraction prend moins d'une minute !

« **Le but du jeu**, rappelle le chef du service police municipale, **c'est de limiter les voitures ventouse. Et on s'implique dans cette mission. On parcourt les rues de manière aléatoire et la**

zone rouge en priorité car elle est limitée à deux heures et que le stationnement a été mis en place pour assurer un turn-over. Mais on ne piège pas les gens. »

Des râleurs, les agents en rencontrent parfois. Plus rarement, des procédures sont engagées pour outrages. « **Les gens râlent parce qu'ils ont pris de mauvaises habitudes**, estime Stéphane Boursin. **Il y a un règlement et il faut le respecter. Si les gens veulent être tranquilles, il est préférable qu'ils utilisent les parkings barrières où ils paient au temps réel. Et puis, il existe encore des parkings gratuits, au Viaduc, place de Hercé, quais Paul-Boudet, Albert-Goupil, d'Avesnières. Il faut juste marcher un peu ! »**

Quant aux artisans, ils peuvent se garer gratuitement à proximité de leurs chantiers, à condition de demander en mairie (guichet 11 du centre administratif municipal ou au service de la voirie) une autorisation temporaire de stationnement.

Enfin, si c'est évidemment sur le pare-brise qu'elle se signale le plus, l'action de la police municipale ne se limite pas à la traque des fraudeurs du stationnement. Outre les contrôles de vitesse (avec un radar prêté par le commissariat), les policiers municipaux mènent de nombreuses autres missions. Ils prêtent, notamment, main-forte à la police nationale sur des événements importants, tels les Boucles de la Mayenne, la Fête de la musique, le Tour de France. Et affichent une présence précieuse dans les quartiers, pour désamorcer les problèmes de voisinage ou d'incivilités.

La police municipale accueille le public du lundi au samedi, en journée continue, de 9 h à 18 h, au 14, rue Rastatt (entrée du 42^e RT). Elle est joignable **au 02 43 49 85 55**.

Regarder la vidéo

sur ouestfrance.fr/laval

Nicolas EMERIAU.

[Ouest-France](#)

Donnez votre avis



nAtHaLiE5321 (Laval) le jeudi 20 juin 2013
Stationnement

Tout à fait d'accord avec UMP 2014 ! Quand on parle avec les agents de la police municipale même eux en on marre ! Encore cet après midi j'ai pu discuter avec l'un d'entre eux : nous avons des consignes Madame, franchement j'y peux rien , allez voir le maire. Et oui !! Consignes ! Mais m'adresser au maire oui mais lequel ? Le beau frère du patron d'urbis ou le maire réel déjà en campagne pour les municipales Mr Garot ? That's the question. Et quand on adresse un courrier à la mairie on obtient une réponse oui certes mais pas a la question posée ... Payez donc Lavallois ! Merci à cette équipe ... Y en a marre !



UMP-LAVAL-2014 (CHANGE) le jeudi 20 juin 2013
De la transparence Monsieur le Maire

Entre 2000 à 2500 PV par mois !!!!!!!

Il serait bien d'expliquer ces chiffres énormes, Monsieur le Maire.....

D'après les confessions de certains policier municipaux et agents ASVP, Monsieur le Maire leur mettrait la pression pour verbaliser :

- Vérifier le très bon fonctionnement de chaque horodateur = rentabilité.

- Tout pneu dépassant la ligne de stationnement = PV. Ils prennent une photo en cas de contestation même si vous étiez en règles pour le ticket.

- Si une rue possède par exemple, 40 stationnements de véhicules maximum, et que 43 voitures y sont stationnées, alors 3 véhicules seront verbalisés. Ils en choisissent 3 parmi les 43. (Pourtant par ex, 2 grandes berlines = 3 petites 206).

Bientôt il va falloir compter le nombre de voiture stationnée avant de se garer.

- Si vous possédez devant votre garage privé un emplacement non marqué "payant", vous pensez pouvoir vous garer devant chez vous. FAUX. Cela vous en coûtera 35€ et non 17€. "Stationnement gênant". Pourtant vous êtes devant chez vous. Ça gêne qui !!!!

On va vous dire "la rue appartient à la ville".

- L'extension énorme des zones payantes, font doubler voir tripler les chiffres !!!

Et pour finir, en beauté, même si c'est anecdotique :

- Monsieur le gérant d'Urbis Park (opérateur qui gère les stationnements pour la ville) n'est autre que le beau-frère deMonsieur le Maire J.C Boyer.

L'entraide familiale ça réussit !!!!!

Monsieur le maire doit avoir sa maison hors des zones payante, bien entendu.

La transparence des socialistes !!!!!

Il serait bien d'en informer les Lavallois.....

- [fanfan53](#) le jeudi 20 juin 2013 à 14h01

Excellent!

Il est vrai quand matière de transparence votre pseudonyme vous est favorable...

